



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 10 février 2020

« **Task force blockchain** » :

Avancement de la stratégie nationale et restitution en avant-première des conclusions de la mission menée par le CEA, l'IMT et Inria sur les verrous technologiques et techniques de la blockchain

La Direction générale des entreprises (DGE) a réuni la **task force blockchain** pour la deuxième fois le 10 février au ministère de l'Économie et des Finances, lors d'une session **exceptionnelle ouverte à l'écosystème**. Cette *task force* a été créée en juillet 2019 autour d'experts français issus des associations du secteur privé, du monde de la recherche et des administrations, afin d'assurer le suivi de la stratégie du Gouvernement en matière de blockchain, de permettre le partage d'expériences sur les projets blockchain portés par des acteurs publics ou privés et d'appuyer la structuration de l'écosystème.

Cet événement fut l'occasion pour la DGE de présenter **les avancées de la mise en œuvre de la stratégie** notamment dans les filières industrielles. La DGE a également mis en avant plusieurs financements d'entreprises via le programme des investissements d'avenir (PIA) et Bpifrance, qui confirment le fort potentiel de développement de champions français de la blockchain.

Lors de cet événement, la DGE a aussi annoncé **l'organisation de deux groupes de travail avec les membres volontaires de l'écosystème**. Ils permettront de sensibiliser les acteurs privés aux usages de la blockchain pour lever les freins à l'adoption de la technologie et de faire connaître les actions de la France pour les investisseurs et entrepreneurs des technologies de registres distribués.

Par la suite, la **mission de prospective, menée conjointement par le CEA, l'IMT (Telecom ParisTech) et Inria** a présenté en avant-première son analyse des verrous scientifiques et techniques liés à la blockchain et a fait un état des lieux de la recherche, de la formation et des startups blockchain françaises. Cette mission, confiée par Bruno Le Maire, Frédérique Vidal et Cédric O, a été menée par **Sara Tucci-Piergiorganni**, cheffe de laboratoire au CEA-LIST, **Gérard Memmi**, professeur et chef de département à Télécom Paris, **Agnès Lanusse**, ingénieure chercheuse senior au CEA-LIST, **Gilles Jacovetti**, ingénieur pédagogique à l'IMT Atlantique, **Georges Gonthier**, chercheur senior à l'INRIA, **Patrick Duvaut**, directeur de l'innovation à l'IMT et **Stéphane Dalmas**, conseiller innovation auprès de la direction générale d'Inria.

Les membres de la mission ont dressé un **état des lieux de la maturité des technologies blockchain**. Ils font le diagnostic que les usages de registre, usages aussi appelés notariés, sont



aujourd'hui globalement matures, mais que les usages plus complexes à forte valeur ajoutée (contrats intelligents avancés, places de marché, applications autonomes impliquant l'intelligence artificielle) nécessitent encore la levée de verrous technologiques majeurs. La mission souligne le **positionnement favorable de la France** pour les lever du fait de l'excellence de la recherche française et du foisonnement de startups dans les domaines concernés. Cette présentation a été complétée par **plusieurs recommandations d'action** qui ciblent notamment : le soutien aux projets de recherche interdisciplinaires dans le domaine, l'importance de la recherche sur les problématiques de confidentialité et de protection des données ainsi que l'opportunité de mobiliser recherche et startups autour des sujets de génie logiciel pour la blockchain (conception, validation, benchmarking). Le renforcement d'une offre de formation de niveau master apparaît également indispensable. Enfin, le panorama de la recherche, de l'offre de formation et des startups blockchain en France montre le dynamisme de l'écosystème français, outil au service de notre souveraineté technologique.

Durant la matinée, Simon Polrot, le président de l'association pour le développement des actifs numériques (ADAN) est intervenu pour présenter cette nouvelle association de professionnels qui se donne pour objectifs de fédérer les acteurs, de renforcer l'attractivité du secteur auprès des grands groupes français et de communiquer sur les enjeux et besoins du secteur auprès des acteurs institutionnels.

Le dispositif d'accompagnement **France Expérimentation**, qui permet aux acteurs innovants de solliciter des dérogations à des normes législatives ou réglementaires qui bloquent le développement de leurs projets, a également été présenté.



Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE conçoit et met en oeuvre les politiques en faveur de la compétitivité et de la croissance des entreprises. Son action est au coeur des chantiers du gouvernement pour le développement économique de notre pays. Elle porte des missions à la fois sectorielles (politique industrielle, régulation du numérique et déploiement des infrastructures, politiques de soutien à l'artisanat, au commerce, aux services

et au tourisme), transverses (simplification réglementaire, politique d'innovation) et relatives à la transformation numérique de l'économie.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94